



Gem-A

THE GEMMOLOGICAL ASSOCIATION
OF GREAT BRITAIN

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXAMENS 2018/2019

Table des matières

Introduction et mot de bienvenue	1
Nos qualifications	1
Informations générales relatives aux examens	1
Dates des examens pour 2018/2019	1
Inscription à l'examen et à la formation	2
Ajustements raisonnables.....	3
Centres d'examen	4
Consignes relatives à l'examen, à l'intention de tous les candidats	4
Candidats à l'examen sanctionnant le cours fondamental	5
Candidats à l'examen pratique pour le diplôme	6
Équipement d'examen fourni par le centre d'examen	6
Candidats à l'examen pratique pour le diplôme en connaissance du diamant	7
Équipement d'examen l'examen fourni par le centre d'examen	7
Déroulement de l'examen	7
Circonstances atténuantes applicables à l'examen	8
Notification des résultats	9
Interprétation de vos résultats.....	9
Comment lire votre relevé de notes	10
Mentions et distinctions (mérite, distinction et prix)	11
Politique et procédures d'appel	11
Faute académique	14
Cérémonie de remise des diplômes	16

Introduction et mot de bienvenue

Le présent Guide des examens de Gem-A a été élaboré à l'intention des étudiants qui doivent connaître et comprendre toutes les procédures et politiques qui encadrent les examens organisés par Gem-A. Veuillez le lire attentivement et contacter le service de la scolarité de Gem-A si vous avez des questions.

Nos qualifications

La Gemmological Association of Great Britain offre cinq qualifications en gemmologie reconnues à l'international. Toutes s'obtiennent au terme d'un examen.

- Le Cours fondamental est sanctionné par un Certificat en gemmologie
- Certificat pratique de gemmologie
- Le Diplôme en gemmologie qui donne droit à l'adhésion au Fellow of the Gemmological Association (FGA) de Gem-A
- Certificat en connaissance pratique du diamant
- Le Diplôme en connaissance du diamant qui donne droit à la qualité de Diamond member of the Gemmological Association (DGA) de Gem-A

Informations générales relatives aux examens

A la fin de leur parcours, tous les étudiants sont automatiquement admis à passer l'examen. Il revient à chaque étudiant de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour se rendre disponible le jour de l'examen. Les examens ont lieu en janvier et en juin. Toutefois, Un formulaire d'information destiné aux étudiants doit être rempli avant le Un formulaire d'information destiné aux étudiants doit être rempli avant le 31 octobre pour ceux de janvier et avant le 31 mars pour ceux de juin.

Pour être admis en salle d'examen, tout étudiant devra avoir validé toutes les compétences pratiques, validé ses devoirs ou rempli les conditions préalables à tout examen. Il incombe à chaque étudiant de s'assurer qu'il s'est conformé à toutes ces exigences. Toutes les informations relatives à chaque cours, la structure de l'examen et les notes de passage sont indiquées dans la description du cours téléchargeable ici <https://gem-a.com/education/resources/application-and-downloads/syllabus>. Veuillez consulter également la page 9 – Notes et distinctions.

Les candidats ne sont pas autorisés à passer, au cours de la même session, l'examen sanctionnant la fin du cours fondamental et celui donnant droit au diplôme en gemmologie. Veuillez noter : Aucun candidat ne peut prétendre à des résultats, à un diplôme ou à un certificat pratique s'il n'a pas passé avec succès l'examen sanctionnant la fin du cours fondamental. La participation à des examens de rattrapage se fait contre paiement de frais supplémentaires.

L'association peut, à sa discrétion, interdire à un étudiant de participer à une partie donnée de l'examen.

Dates des examens pour 2018/2019

Partie théorique des examens :

- Diamant (sujet 1, théorie) :

- VENDREDI 15 juin 2018
- VENDREDI 18 janvier 2019
- VENDREDI 14 juin 2019

- Fondamentaux (sujets 1 et 2, uniquement les épreuves théoriques) :
 - LUNDI 18 juin 2018
 - JEUDI 14 juin 2018 (Chine, Hong Kong et Taiwan uniquement)
 - LUNDI 21 janvier 2019
 - JEUDI 17 janvier 2019 (Sri Lanka et États-Unis, uniquement)
 - LUNDI 17 juin 2019

- Diplôme (sujets 1 et 2, épreuves théoriques) :
 - MARDI 19 juin 2018
 - MARDI 22 janvier 2019
 - MARDI 18 juin 2019

Examens pratiques :

- Diamant (sujet 2, pratique) – EN FONCTION DU CENTRE D'EXAMEN
- Diplôme (sujet 3, pratique) – EN FONCTION DU CENTRE D'EXAMEN

Les parties pratiques des examens sanctionnant la fin du cours fondamental en gemmologie et celui donnant droit au diplôme en connaissance des diamants peuvent être organisées à n'importe quelle date jugée adéquate par l'association. L'adresse du centre retenu sera communiquée aux candidats.

Inscription à l'examen et à la formation

Les inscriptions à toutes les examens sont closes aux dates suivantes :

- 31 mars pour la formation et les examens de juin
- 13 avril pour les examens de rattrapage, session de juin
- 31 octobre pour la formation et les examens de janvier
- 13 novembre pour les examens de rattrapage, session de janvier

Veillez noter que les frais d'examen ne sont pas remboursables. Aucun remboursement n'est possible. Toutefois, le report des frais d'examen à la session suivante peut être envisagé si les circonstances atténuantes énoncées en page 7 sont réunies. Tout éventuel report se fait à la seule discrétion de Gem-A et des frais supplémentaires peuvent s'appliquer. En cas d'incapacité à prendre part à un examen, il convient d'écrire immédiatement à education@gem-a.com. Pensez à joindre à votre e-mail toutes les pièces justificatives - y compris des certificats médicaux - pouvant étayer votre demande de report. Toute demande de report nous parvenant deux semaines après la date de l'examen sera rejetée. Chaque étudiant ne peut prétendre qu'à une seule demande de report des frais d'examen.

Données personnelles et coordonnées

Chaque étudiant est tenu de s'assurer constamment que ses données personnelles sont à jour. Tout changement doit être porté à l'attention de l'équipe chargée de la scolarité, en écrivant à l'adresse (education@gem-a.com).

Ajustements raisonnables

Par ajustement raisonnable, on entend tout acte qui favorise l'atténuation des effets d'un handicap ou d'une difficulté susceptible de désavantager considérablement un étudiant dans son environnement apprentissage en général et lors de son évaluation.

Aux rangs des mesures d'assistance prévues lors de l'examen, il y a une gamme variée « d'ajustements raisonnables » dont les suivants :

- Temps supplémentaire
- La tolérance des fautes d'orthographe, de grammaire, de ponctuation et des problèmes de syntaxe et structure, excepté quand ces aspects font parties des critères d'évaluation et sont essentiels à la compréhension du cours.
- Des modifications de l'environnement physique dans lequel se tient l'examen. Par exemple, on peut permettre à l'étudiant de passer un examen dans une salle plus petite ou lui trouver une salle à lui seul.

Gem-A ne ménage aucun effort pour que chaque étudiant bénéficie du soutien adéquat pour chaque cours. Chaque étudiant est tenu de fournir des preuves valables de son handicap, afin de permettre à Gem-A, à ses centres de formation agréés (ATC) et aux centres d'examen de prendre des dispositions spécifiques dans la limite des moyens et des capacités disponibles. Cette démarche est particulièrement utile lorsqu'il est nécessaire de procéder à un ajustement raisonnable lors d'un devoir sur table ou d'un examen.

Exemples :

- Pour une **Difficulté d'apprentissage spécifique** (*Exemple : troubles du spectre de l'autisme, troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/TDAH)*). Nous exigeons une lettre récente ou un rapport de diagnostic rempli et signé par un professionnel de la santé (médecin, consultant, psychologue clinicien.)
- Pour la **dyslexie, la dyspraxie, la dysgraphie, la dyscalculie**, nous exigeons un rapport de diagnostic récent.
- Pour **d'autres handicaps** comme les problèmes de santé, la perte de la vue ou de la fonction auditive, les problèmes de santé mentale, nous aurons besoin d'une lettre récente – moins de six mois - ou d'un rapport d'un professionnel de santé (votre médecin ou consultant, par exemple).

- Pour les **handicaps temporaires, les blessures ou les courtes maladies** qui ont un impact sur la capacité à étudier, nous n'apporterons une assistance qu'après réception et validation de preuves adéquates.

Afin d'assurer à l'avance que les arrangements nécessaires ont été préparés, toutes les **preuves** demandées doivent parvenir au Soutien Etudiant au plus tard le **1^{er} mai** si votre examen a lieu en juin et au plus tard le **1^{er} décembre** si votre examen a lieu en janvier.

Passé ces délais, nous ne sommes pas sûrs de pouvoir prendre toutes ces dispositions.

Pour toute question concernant les ajustements raisonnables, veuillez écrire à l'adresse : studentservices@gem-a.com

Centres d'examen

Gem-A crée des centres d'examen dans des zones où il existe généralement un nombre suffisant de candidats souhaitant passer les examens et où des instruments gemmologiques pour les examens pratiques sont disponibles. La répartition des étudiants par centre d'examen est à l'entière discrétion de Gem-A. De plus, il n'y a aucune garantie qu'un centre sera mis en place dans une localité particulière.

Il convient de rappeler que certains centres d'examens, particulièrement en Outre-Mer peuvent fixer leurs propres frais d'examen au niveau local. De tels frais ne sauraient être confondus avec les frais d'examen demandés par Gem-A. Le candidat est tenu de les régler directement au centre d'examen. Veuillez obtenir davantage de renseignements auprès de votre centre d'examen.

En cas de problème le jour de l'examen ou avec votre centre d'examen, veuillez écrire à Gem-A dans un délai de deux semaines après l'examen. La publication des résultats d'un examen marque la fin du traitement des requêtes relatives à cet examen.

Consignes relatives à l'examen, à l'intention de tous les candidats

La disqualification peut être appliquée aux candidats qui enfreignent les règles détaillées dans ce document ou celles qui sont lues par le surveillant lors de l'examen.

1. Veuillez noter qu'outre la fiche d'inscription, le surveillant peut vous demander de présenter certaines pièces d'identité comportant une photo - carte d'identité, titre de transport, permis de conduire ou passeport.
2. Les candidats doivent être dans la salle d'examen au moins **quinze minutes** avant l'heure prévue pour le début des épreuves.

3. Avant le début de l'examen, les candidats doivent remettre au surveillant toutes les notes, supports de cours et livres de référence, calculatrices, enregistreurs ou autres appareils électroniques. En outre, les téléphones mobiles doivent être éteints.
4. Les candidats doivent remplir la case située dans le coin supérieur droit de la première page du cahier d'examen, conformément aux instructions du surveillant.
5. Toutes les réponses aux questions doivent être en anglais. Toute exception doit avoir été autorisée au préalable par Gem-A.
6. L'utilisation de diagrammes et de tableaux est encouragée. L'écriture doit être claire et lisible.
7. Seules les abréviations courantes peuvent être utilisées.
8. Les candidats NE DOIVENT ÉCRIRE LEURS NOMS NULLE PART sur et dans les cahiers de composition.
9. Seule la communication entre les candidats et le surveillant est autorisée lors de l'examen. Seul le surveillant est habilité à décider si un candidat impliqué dans un cas de manquement suspecté ou avéré peut être autorisé à composer jusqu'à la fin de l'examen. Le surveillant adressera au directeur de la scolarité de Gem-A à Londres un rapport complet sur tout cas de manquement détaillé.

Toute requête portant sur la conduite des examens de Gem-A doit être adressée immédiatement au Directeur de la scolarité à l'adresse (education@gem-a.com).

CHAQUE ETUDIANT DOIT PREVOIR SON MATÉRIEL D'EXAMEN : Stylo, crayon, règle, gomme, piles de rechange, montre ou horloge, pièce de monnaie ou gabarit rond pour dessiner des cercles pour les inclusions, l'eau et les collations qui n'ont pas d'impact sur les autres étudiants.

Candidats à l'examen sanctionnant le cours fondamental

Les étudiants qui prennent part à l'examen sanctionnant le cours fondamental doivent apporter les instruments suivants :

- Loupe de grossissement par 10
- Pincettes à pierre
- Tissu pour pierre
- Spectroscope portatif
- dichroscope
- polariscope pliable de Gem-A
- filtre Chelsea
- Flexi light ou une lampe stylo équivalente
- Lampe plate - Exemple : lampe Osram alimentée par batterie fournie par Gem-A ou des modèles équivalents ne nécessitant pas de source d'alimentation externe
- Sac du kit d'instruments

AUCUN ÉQUIPEMENT AUTRE QUE CEUX-CI N'EST PERMIS DANS LA SALLE D'EXAMEN.

Candidats à l'examen pratique pour le diplôme

Les étudiants qui prennent part à l'examen pratique pour le diplôme peuvent entrer en salle d'examen avec les instruments et articles suivants :

- Loupe de grossissement par 10
- Pincettes à pierre
- Tissu pour pierre
- Spectroscope portatif
- dichroscope
- polariscope pliable de Gem-A
- Conoscope
- filtre Chelsea
- Flexi light ou une lampe stylo équivalente
- Lampe plate - Exemple : lampe Osram alimentée par batterie fournie par Gem-A
- Sac du kit d'instruments
- Réfractomètre avec source de lumière alimentée par une **batterie** (ou modèles équivalents ne nécessitant pas de source d'alimentation externe) (Veuillez noter que si un étudiant souhaite apporter son propre réfractomètre à l'examen, il doit également prévoir son propre liquide et tissus d'IR adéquats.)

L'étudiant peut garder cet équipement sur sa table. Il en est le seul utilisateur.

AUCUN ÉQUIPEMENT AUTRE QUE CEUX-CI NE DOIT ÊTRE INTRODUIT DANS LA SALLE D'EXAMEN PAR LES CANDIDATS.

Chaque candidat est autorisé à apporter en salle d'examen son exemplaire du Manuel pratique édité par Gem-A ou une traduction directe de ce document validée par Gem-A. Il doit toutefois respecter les règles suivantes :

- Aucune feuille volante n'est autorisée, même si un maximum de 5 papiers au format A5 peuvent être **agrafés** dans le manuel.
- Les candidats sont autorisés à noter des commentaires dans leur manuel pratique avant l'examen.
- Aucun candidat ne peut entrer en salle d'examen avec deux manuels.
- Aucun livre / aucune note autre que le manuel pratique ne peut être admis(e) en salle d'examen. Cette interdiction concerne également tout autre support pédagogique fournis aux candidats par leur tuteur ou par le centre de formation.

Équipement d'examen fourni par le centre d'examen

- Matériel d'éclairage à haute intensité ou lampe à fibre optique.
- Réfractomètres gemmologiques avec filtre polarisant, source de lumière monochromatique (ou filtre) et liquide de calcul de l'IR.
- Lampe de banc - une par candidat
- Lampe à lumière 'du jour' fluorescente
- Assiette blanc opaque contenant de l'eau pour l'observation des gemmes immergées.
- Une lampe à ultra-violet qui émet un rayonnement ultraviolet à longue et à courte longueur d'onde.
- Microscope gemmologique binoculaire avec éclairage en fond noir.
- Polariscopes de banc et conoscopes.

Candidats à l'examen pratique pour le diplôme en connaissance du diamant

Pour l'examen pratique en vue de l'obtention du diplôme en connaissance du diamant, les étudiants peuvent utiliser les instruments et articles suivants :

- Loupe de grossissement par 10
- Pincettes à pierre
- Tissu pour pierre
- Barquette
- Sac du kit d'instruments
- Porte-clé à lumière UV
- Testeur thermique tel que fourni par Gem-A

AUCUN ÉQUIPEMENT AUTRE QUE CEUX-CI N'EST AUTORISÉ DANS LA SALLE D'EXAMEN.

Les candidats sont autorisés à utiliser, dans la salle d'examen, leur exemplaire du manuel de classification des diamants édité par Gem-A ou la traduction de celui-ci approuvée par Gem-A. Il doit toutefois respecter les règles suivantes :

- Aucune feuille volante n'est autorisée, même si un maximum de 5 feuilles au format A5 peuvent être **agrafées** dans le manuel.
- Les candidats sont autorisés à noter des commentaires dans leur manuel pratique avant l'examen.
- Aucun candidat ne peut entrer en salle d'examen avec deux manuels.
- Aucun livre / aucune note autre que le manuel pratique ne peut être admis en salle d'examen. Cette interdiction concerne également tout autre support pédagogique fournis aux candidats par son tuteur ou par le centre de formation.

Équipement d'examen l'examen fourni par le centre d'examen

- Lampe à lumière 'du jour' fluorescente
- Instruments de rechange

Déroulement de l'examen

- Au début de votre examen, une pierre choisie au hasard vous sera remise. Ladite pierre portera un numéro de série. Veuillez recopier ce numéro de série sur la première page de votre feuille de composition.
- Un même numéro de série peut revenir plusieurs fois, tout étant fonction du nombre de candidats présents dans la salle de composition. **VEILLEZ A ne pas changer de série.** Si par inadvertance vous changez de série au cours de l'examen, signalez-le au surveillant dès que vous le remarquez. **Vous ne devez EN AUCUN CAS continuer d'utiliser une série erronée.**
- Un maximum de 5 candidat peuvent partager la même série de pierre d'examen.
- Toutes les pierres d'examen seront retenues par le surveillant qui remettra **une** seule pierre à chaque candidat à la fois. Un candidat ne recevra une seconde pierre qu'après avoir restitué la première.

- L'ordre de l'examen de pierre n'est pas figé. En outre, les candidats peuvent passer à la section suivante sans avoir terminé toutes les parties de la section précédente.
- Il peut arriver qu'une pierre qui vous est remise appartienne à une section différente de celle sur laquelle vous venez de travailler. Dans ce cas, relisez l'épreuve afin de savoir quel type d'informations vous êtes censé fournir pour cette section. Veuillez noter que le surveillant peut procéder ainsi afin de s'assurer que les candidats n'aient pas à attendre les pierres et pour éviter des retards dans la distribution des pierres.
- Vous pouvez demander que l'on vous redonne une pierre que vous avez déjà examinée. Dans ce cas, le surveillant ne peut le faire que si tous les autres candidats ont aussi examiné ladite pierre au moins une fois.
- Si une pierre tombe et qu'on ne la retrouve pas ou si un instrument ne fonctionne pas correctement, les candidats doivent le signaler immédiatement au surveillant.
- La pierre et son conditionnement doivent toujours rester proche l'un de l'autre, surtout lors des essais. Vous devez remettre le conditionnement en même temps que la pierre au surveillant. Si vous faites tomber une pierre par accident, signalez-le au surveillant. Il vous aidera à la chercher.
- Prenez des notes sur des feuilles vierges. Emportez-les lorsque vous passez à un autre instrument – **il est déconseillé de vous déplacer avec votre cahier de composition.**
- L'entraide entre candidats est proscrite. Tout support électronique, livres ou notes autres que le manuel pratique de Gem-A est interdit. **Tout candidat qui n'observe pas ces règles s'expose à une exclusion.**
- Les candidats sont tenus de garder le silence pendant le déroulement de l'examen.

Le surveillant ne fixe pas le temps limite pour tester chaque pierre. Il revient à chaque candidat de décider du temps qu'il souhaite consacrer à chaque pierre. Néanmoins, si un candidat retient une pierre pendant longtemps et que d'autres étudiants en ont besoin, le surveillant peut la lui retirer en l'avertissant 2 minutes avant.

Vous devrez tester les pierres qui vous sont données par le surveillant. Vous ne pourrez le faire dans l'ordre qui vous arrange. Quand vous recevez une pierre à tester, commencez par vérifier la section à laquelle elle appartient puis donnez votre réponse sur la feuille appropriée du cahier de composition.

Circonstances atténuantes applicables à l'examen

Les circonstances atténuantes sont des situations qui ont un impact direct sur votre capacité à passer votre examen. Pour être valides, elles doivent être considérées comme étant graves, imprévues, imprévisibles, pertinentes et étayées de preuves. Il peut s'agir, entre autres, de :

- Maladie ou blessure

Il s'agit, en général, d'une maladie ou d'une blessure grave ayant un impact direct sur la performance de l'étudiant (nous sommes au regret de considérer qu'un malaise passager d'un jour ou deux n'est pas suffisant). Le retour soudain d'une maladie chronique sera pris en compte, à condition que Gem-A ait été informé de cette maladie chronique avant le début du programme de formation. En général, Gem-A vous demandera de fournir un certificat médical détaillé.

- Maladie d'un proche

Si un membre de la famille proche tombe gravement malade et que l'étudiant lui sert de garde-malade, Gem-A pourrait retenir la circonstance atténuante. Généralement, il faut que la maladie soit soudaine ou si sévère que l'étudiant n'ait pas pu prendre des dispositions nécessaires au préalable. En général, un certificat médical détaillé constitue une preuve suffisante.

- Décès

En cas de décès d'un membre de la famille immédiate au cours du mois de l'examen, des preuves - comme un certificat de décès - peuvent être demandées.

- 'Force majeure'

Par force majeure il faut entendre un événement imprévisible qui génère de graves perturbations pour l'étudiant ou Gem-A. Exemples : conditions météorologiques extrêmes, catastrophes naturelles, violence politique et grèves industrielles.

Veillez noter que l'absence pour raison professionnelle - c'est-à-dire le voyage professionnel - ou l'absence de préparation pour l'examen ne sont pas considérées comme des circonstances atténuantes.

Les étudiants qui s'inscrivent à un cours sont automatiquement admis à passer l'examen. Il leur incombe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour se rendre disponibles aux dates des examens. Dans le cas où un étudiant devait être absent aux examens en raison d'une force majeure, il lui incombe d'en informer immédiatement Gem-A. Cette notification doit être accompagnée de documents justificatifs. Les demandes de report des frais de scolarité ne seront plus prises en compte 14 jours après la date de l'examen. Si les circonstances atténuantes sont acceptées, les frais d'examen seront reportés à la prochaine session d'examen, moyennant des frais d'administration. Chaque étudiant peut uniquement prétendre à une seule demande de report des frais d'examen.

Notification des résultats

Tous les candidats seront informés de leurs résultats par lettre accompagnée d'une grille de notation. Veuillez vérifier que vous avez communiqué votre adresse actuelle à Gem-A. C'est à cette adresse que vos résultats seront envoyés. Les résultats de l'examen sont normalement envoyés à votre adresse avant fin mars pour les résultats de janvier et à la mi-septembre pour les résultats de juin.

Tous les cahiers d'examen demeurent la propriété de l'association. Les copies d'examen ne peuvent pas être remises aux étudiants.

Il est inutile de téléphoner à l'association pour demander vos résultats. En raison du respect des règles de protection des données, nous ne pouvons fournir des résultats que sous forme écrite.

Interprétation de vos résultats

Sur votre relevé de notes figureront tous les résultats des unités et des qualifications de vos examens Gem-A récents. Chaque qualification comprend une ou plusieurs unités et le nombre d'unités requis pour chaque qualification est susceptible de varier. Par exemple, lorsque vous suivez le cours sur les fondamentaux de la gemmologie sanctionné par le

certificat en gemmologie, vous vous inscrivez à une unité qui débouche sur une qualification. En revanche, si vous suivez le cours sanctionné par le diplôme de gemmologie ou le diplôme en connaissance des diamants, vous devez passer et valider deux unités ainsi que les unités théoriques et pratiques pour passer la qualification et obtenir votre diplôme. Si vous suivez uniquement le cours pratique sur le diamant, il s'agit d'une unité. Vous pourrez, à tout moment, suivre l'unité théorique pour compléter la qualification.

Pour en savoir plus

Malheureusement, nous sommes dans l'incapacité de fournir automatiquement des résultats séparés pour les éléments individuels d'une unité. Nous ne pouvons fournir que la note totale, la mention et le résultat. Vous pouvez solliciter un recomptage de vos résultats d'examen, même si vos mentions et notes semblent correctes. Cette démarche vous permettra de connaître la note totale pour chaque question ou section - mais pas la note pour chaque partie d'une question ou d'une section -, les notes pour chaque sujet et les notes obtenues aux devoirs sur table. Ce service supplémentaire est offert aux étudiants moyennant de modiques frais d'administration.

Comment lire votre relevé de notes

The diagram shows a Gem-A Statement of Results certificate with several callouts explaining its components:

- Le numéro unique de votre relevé de notes.** Points to the Issue No: (000000)XX.
- La date de publication des résultats.** Points to DD MONTH YYYY.
- Le numéro de référence de la qualification.** Points to 600/7103.
- Le numéro de référence de l'unité.** Points to R/504/4399.
- Il s'agit des organismes d'accréditation auprès desquels Gem-A est enregistré (à l'exclusion du gouvernement).** Points to the Ofqual, Gem-A, and G3F logos.
- Le résultat général de la qualification.** Points to the Pass result for the qualification.
- Le résultat, la mention, et la note de l'unité individuelle.** Points to the Pass B (74%) result for the unit.
- Le niveau indique le niveau académique selon le système britannique. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.gov.uk/what-different>.** Points to the Level 4 result.

Statement of Results

Candidate Name: **Mr Sample**
 Student Number: **000000**

This is to certify that the candidate named above was awarded the following results in the subject(s) shown:

Reference	Subject title and level	Result
600/7103	Qualifications: Level 4 Certificate in Gemmology	Pass
R/504/4399	Units: Understanding Gems and Gemmology - Level 4	Pass B (74%)

Sample only

Ofqual, Gem-A, G3F

Chief Executive Officer, Gem-A

© The Gemmological Association of Great Britain, this certificate is issued subject to the rules and by-laws of the Association. This certificate is valid in England, Wales and Northern Ireland

Mentions et distinctions (mérite, distinction et prix)

Les distinctions ne sont décernées qu'aux candidats qui réussissent chaque examen lors de la première session. Pour ce qui est du diplôme en gemmologie et du diplôme en connaissance des diamants, les distinctions sont réservées aux candidats dont la première participation à un examen théorique intervient dans un délai d'un an après avoir passé avec succès l'examen pratique (à la première tentative).

Tableau des mentions :

Mention	% limites	Résultat
A	80 -100	Admis
B	60 - 79	Admis
C	40 - 59	Admis en session rattrapage examen final
D	20 - 39	Admis en session rattrapage examen final
E	0 - 19	Doit reprendre la formation et repasser l'examen
<i>A et B indiquent l'admission ; C, D et E indiquent l'échec</i>		

Les distinctions sont décernées aux étudiants ayant les mentions A/A et ayant correctement identifié toutes les pierres dans la section D de l'examen pratique de gemmologie et aucune erreur d'identification à l'examen pratique du cours sur la connaissance des diamants. Les mérites sont décernés aux étudiants ayant une mention A et une mention A ou B+ (75 % ou plus) et ayant mal identifié une ou moins d'une pierre dans la section D de l'examen pratique de gemmologie et aucune erreur d'identification à l'examen pratique du cours sur la connaissance des diamants.

Politique et procédures d'appel

Appels relatifs aux examens

Dans le cadre des services post-examen de Gem-A, les candidats peuvent déposer une requête pour :

- faire valoir des circonstances atténuantes
- solliciter le recomptage des résultats
- contester des mentions attribuées par Gem-A

L'établissement de ces procédures relatives aux appels répond à la nécessité de traiter des cas exceptionnels dans le cadre desquels un candidat estime qu'une enquête ou une plainte relative à un examen mérite d'être reconsidérée.

Ces procédures relatives aux appels concernent exclusivement les problèmes liés au déroulement de l'examen ou aux résultats. Elles ne concernent nullement les questions liées aux circonstances atténuantes connues par le candidat ou la candidate avant l'examen. À titre d'exemple, si un candidat a des besoins spéciaux ou a souffert d'une maladie ou d'une circonstance atténuante qui, selon lui, affectera ses performances à l'examen, la procédure correcte consiste à soumettre les informations et les pièces justificatives appropriées avant l'examen.

Tous les appels relatifs à une demande ou à une requête liée à un examen doivent être transmis par e-mail (education@gem-a.com), fax ou poste au service de la scolarité de Gem-A.

Le service de la scolarité de Gem-A s'engage à accuser bonne réception de toute lettre d'appel sous cinq jours ouvrables après réception. Il s'engage aussi à étudier la requête et y répondre sous quatre semaines. En cas d'enquête prolongée, la situation sera expliquée au demandeur.

Les candidats ne peuvent en aucun cas avoir accès à leurs copies.

Les candidats doivent s'abstenir de contacter directement un examinateur par l'intermédiaire de Gem-A ou d'une tierce partie, pour poser des questions relatives à leur examen ou à leurs résultats.

Tous les frais d'appel doivent être payés en Livres Sterling (£) à Gem-A au moment du dépôt de l'appel (les chèques et traites bancaires doivent être libellés à l'ordre de « The Gemmological Association of Great Britain »). L'appelant aura droit au remboursement intégral de ces frais si son appel est confirmé.

Les informations ou les résultats liés à l'appel seront envoyés par la poste. Ils ne seront pas communiqués par téléphone ou par fax à l'appelant ou à un tiers.

Chaque fois qu'un appel est jugé recevable, tout effet subséquent sur les résultats d'autres candidats sera pris en considération. Les candidats touchés par un tel changement seront informés dans les meilleurs délais.

Toute décision finale sera portée à la connaissance de l'appelant par écrit et des copies de cette correspondance seront conservées pour vérification externe par des organismes tels que Ofqual.

Élément particulier à prendre en considération

Un élément particulier à prendre en considération peut être une maladie passagère, une blessure ou toute autre circonstance défavorable et désavantageuse à laquelle un candidat présent pour l'examen peut être confronté juste avant ou pendant l'examen.

Tout élément particulier sera pris en considération à la lumière des circonstances et processus décrits dans cette politique. Cette prise en considération se fera au profit des candidats dont la maladie a été diagnostiquée ou qui souffrent d'une maladie, d'une blessure ou d'une indisposition temporaire, ou qui sont victimes d'une circonstance défavorable particulière susceptible d'avoir nui à leur performance à l'approche ou pendant l'évaluation / l'examen ;

Gem-A veillera à ce que toute prise en considération n'affecte pas l'intégrité de la récompense et que le résultat du candidat reflète son travail aux examens et non pas nécessairement ses capacités potentielles ;

La prise en compte d'un élément particulier ne devrait pas injustement favoriser un candidat. Elle ne devrait pas induire en erreur l'utilisateur du certificat quant aux performances réelles du candidat ;

La prise en considération d'un élément particulier peut donner lieu à un léger ajustement de la note du candidat après l'examen. L'ampleur de l'ajustement sera fonction des circonstances au cours de l'examen et reflétera la difficulté rencontrée par le candidat. Toutefois, tout ajustement sera toujours mineur afin de ne pas compromettre la norme ;

En cas de problème le jour de l'examen ou avec le centre d'examen, le candidat concerné doit écrire à Gem-A dans un délai de deux semaines après la date de l'examen. Une telle correspondance doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives possibles. Aucune requête reçue après ce délai ne sera traitée.

Gem-A étudiera toute requête pour prise en compte d'une circonstance particulière ou pour l'ajustement d'une note en raison d'une irrégularité au centre d'examen ou d'une violation des règles de l'examen.

Gem-A procédera comme suit chaque fois qu'il jugera acceptable une circonstance atténuante :

- proposera au candidat de prendre part à la prochaine session de rattrapage pertinente et / ou
- demandera au correcteur de porter une attention particulière à la copie du candidat compte tenu des circonstances particulières invoquées.

Recomptage des résultats

Un recomptage complet des points suivi de la remise au candidat d'un relevé des notes précisant les notes de chaque matière. En général, les résultats du recomptage des notes seront communiqués au candidat deux semaines à compter de la date de réception de la demande.

Les demandes de recomptage des notes doivent être soumises dans les trois semaines suivant la publication des résultats.

Des frais de recomptage des notes seront appliqués et devront être payés en totalité avant le recomptage.

Contestation des mentions

Tout appel de contestation d'une mention doit parvenir à Gem-A sous trois semaines suivant la publication des résultats de l'examen ou sous deux semaines suivant la réponse de Gem-A à la demande de recomptage des notes du candidat. Aucun appel reçu après ces délais ne sera traité.

Des frais doivent être payés au moment du dépôt de l'appel pour chaque mention contestée.

Un candidat peut contester ses résultats en invoquant des irrégularités de procédure ayant entaché l'examen ou le procédé d'organisation de l'examen. Dans ce cas, il faut joindre à son appel les preuves irréfutables de telles irrégularités.

Les appels pour une nouvelle correction des copies ne sont pris en compte que dans des cas exceptionnels ou des mentions limites. De plus, ils ne sont pris en considération que s'ils sont accompagnés des lettres du tuteur du candidat et du centre d'enseignement dans lesquels ils donnent des raisons claires et solides pouvant justifier une nouvelle correction.

Les candidats ne peuvent pas faire appel au motif qu'ils ne comprenaient pas ou n'étaient pas au courant des règlements de Gem-A ou des procédures de soumission des travaux. Il est de la responsabilité du candidat de s'informer sur ces questions.

Aucun appelant ne peut pas fonder son appel sur des motifs qui remettent en question le jugement académique de Gem-A et celui des correcteurs et examinateurs désignés par Gem-A.

Tout appel fera l'objet d'une vérification préalable visant à s'assurer qu'il est conforme aux critères d'appel et qu'il a été reçu dans les délais requis.

Un jury externe étudiera les appels et ses conclusions seront communiquées aux candidats. Tout appel non résolu fera l'objet d'un examen indépendant, le plus tôt possible.

Si une réévaluation gratuite du candidat est recommandée au terme de l'étude de l'appel, cette réévaluation se fera lors de la prochaine session d'examen disponible.

Un résultat original est maintenu jusqu'à ce qu'un appel soit examiné et qu'une décision soit prise, et le candidat doit agir en conséquence. Ainsi, s'il est nécessaire que le candidat repasse un examen, il devra prendre les dispositions appropriées pour le faire.

Faute académique

Le processus d'examen et d'évaluation de Gem-A ne peut être viable que si toutes les parties agissent de bonne foi et respectent les normes de conduite professionnelles les plus élevées. Par conséquent, tout étudiant ou tuteur commettant une quelconque violation de ces normes s'expose à une disqualification ou à la résiliation du contrat avec un ATC.

Qu'entend-on par faute académique ?

On entend par faute académique toute activité – intentionnelle ou non – susceptible de compromettre l'intégrité, une valeur essentielle à l'étude de la gemmologie. Il s'agit, entre autres de :

- Plagiat
- collusion, fabrication et / ou falsification de données
- fraude aux examens
- substitution de personne
- de tout élément susceptible de vous faire bénéficier indûment d'une note

La faute académique peut être intentionnelle ou non ; elle peut être commise par un étudiant ou un tuteur. Qu'il soit intentionnel ou non, tout cas de faute académique est pris très au sérieux par Gem-A, et les personnes mises en cause risquent des sanctions sévères pouvant aller jusqu'à l'exclusion du programme, voire de l'Association.

Procédures relatives aux fautes académiques

Dénonciation d'un cas de faute présumée

Tous les examinateurs, surveillants, centres agréés, organisateurs de formation agréés ainsi que le personnel de l'organisation qui décerne les diplômes sont tenus de dénoncer tout cas, même présumé, de faute académique commise par un étudiant, un tuteur ou par toute autre personne impliquée dans le programme de formation. Il convient également que les élèves peuvent dénoncer tout cas de faute académique, même présumée. Les dénonciations doivent être adressées à education@gem-a.com.

Tout centre qui s'abstient de dénoncer un cas de faute académique s'expose aux sanctions suivantes : non attribution des crédits et des qualifications, pas de livraison des certificats, suspension des inscriptions et / ou des enregistrements pour les sessions à venir.

Enquête sur les cas de faute académique

En général, et en fonction de la méthode et du type d'évaluation, toute enquête sera initiée par le centre d'évaluation primaire avant d'être confiée, éventuellement, au siège de Gem-A si la gravité de l'allégation l'impose.

Gem-A peut convoquer les individus soupçonnés de faute académique à une réunion au cours de laquelle il peut leur être demandé de présenter leur travail, de répondre à des questions sur leur travail et / ou de s'expliquer sur leur comportement.

Gem-A a nommé un Soutien Etudiant, son rôle est d'assister les étudiants lors des auditions relatives à l'enquête pour faute académique et d'assurer la défense de tout étudiant accusé de faute académique devant la commission. Les étudiants accusés de faute académique devraient être en contact direct avec le Soutien Etudiant dans tous leurs échanges avec Gem-A relatifs à cette accusation. Les coordonnées du Soutien seront fournies à l'étudiant si nécessaire.

Tous les cas de faute académique transmis au siège de Gem-A seront dans un premier temps examinés par la Commission des fautes académiques. En général, cette Commission est composée des membres du personnel de Gem-A suivants :

- Directeur des examens / Directeur de l'apprentissage en ligne
- Soutien Etudiant
- Responsable de la conformité

La Commission d'étude des fautes académiques se réunira tous les trimestres pour examiner les cas de fautes académiques portés à son attention.

Résumé du processus

Chaque fois qu'un cas de faute académique sera signalé, Gem-A contactera les parties concernées pour porter à leur attention les préoccupations soulevées et leur expliquer la suite de la procédure.

Un dossier de preuves détaillant les préoccupations soulevées sera préparé par le Directeur des examens ou le Directeur de l'apprentissage en ligne. Une fois prêt, ledit dossier sera transmis à la Commission des fautes académiques accompagné de toutes les preuves fournies par les parties enquêtées.

La Commission décidera de la catégorisation du cas et cherchera à savoir si l'étudiant incriminé présente des antécédents de faute académique. La faute tombera dans l'une des catégories suivantes :

- Faute mineure
- Faute majeure
- Non-lieu

Dans tous les cas, l'étudiant mis en cause sera informé par écrit de la décision de la Commission des fautes académiques.

Faute mineure

Si la Commission parvient à la conclusion qu'il s'agit d'une faute mineure, une pénalité standard de moins 10 pour cent pourra être appliquée à la note de l'étudiant pour son évaluation et ses résultats pourraient être annulés ou des points substitués.

La note initiale de l'étudiant sera annulée et la pénalité standard de moins 10 pour cent sera appliquée à sa note pour l'évaluation.

Faute majeure

Si la Commission conclut qu'il s'agit d'un cas de faute majeure, la note initiale de l'étudiant fautif sera annulée et sa note sera zéro. L'étudiant peut également être exclu des examens futurs. Si l'étudiant a déjà eu à comparaître devant la Commission, des sanctions plus sévères seront étudiées et lui seront appliquées.

Non-lieu

En cas de non-lieu ou si la faute académique n'est pas prouvée, le travail de l'étudiant sera validé et le dossier de preuve relatif à l'affaire sera détruit pour qu'aucune trace de faute académique ne reste dans le dossier de l'étudiant..

Les conclusions de la Commission des fautes académiques seront communiquées à l'étudiant par écrit dans un délai de 10 jours ouvrables.

Les appels à l'encontre de la décision prise par la Commission des fautes académiques suivent une procédure distincte et doivent être adressés au Directeur des affaires académiques.

Cérémonie de remise des diplômes

La cérémonie de remise des diplômes Gem-A et la remise des distinctions a lieu chaque année à Londres, juste après notre conférence annuelle. Elle est l'occasion de célébrer grandement les prouesses de nos étudiants à travers le monde.